



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 65656

## Texte de la question

M. Serge Blisko attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les problèmes liés à la pénurie d'infirmiers exerçant en libéral, notamment dans les grands centres urbains. Ainsi, il apparaît que des malades, justifiant de soins à domicile, ne trouvent aucun personnel infirmier qui accepte de se déplacer au motif que le dépassement des quotas imposés par le Gouvernement les obligerait à reverser les honoraires perçus. Ils justifient également leur refus de se déplacer en invoquant soit une surcharge de travail, soit l'éloignement du domicile du patient. Il s'avère très généralement, en effet, que les infirmiers refusent d'intervenir dans un rayon impliquant un transport motorisé. Dès lors, des personnes sont laissées sans soins adéquats et, parfois même, obligées de se déplacer elles-mêmes alors que le corps médical leur impose de rester chez elles. A l'heure où l'hospitalisation à domicile est recommandée, il lui demande quelles sont les mesures envisagées pour pallier une carence dont de nombreux concitoyens sont victimes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Serge Blisko](#)

**Circonscription :** Paris (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65656

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : généralités

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 septembre 2001, page 5140